



Chef fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 3 octobre 2007

Bonjour, Malgré les affichages, mon chef continue à fumer dans les bureaux. Nous sommes plusieurs à lui avoir demandé d'arrêter mais sans succès... vers qui pouvons-nous nous tourner ? merci.

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction

Faire appel à notre service de mise en demeure

Exercer votre droit de retrait

Ou même, déposer une plainte devant le [procureur de la République](#) si l'inspection du travail n'intervient pas